

Solidaires en action N° 66

Le 7 octobre 2011

Amiante : manifestation nationale le 15 octobre

2 000 personnes meurent chaque année pour avoir été en contact avec l'amiante dans le cadre de leur travail. L'espérance de vie des victimes ou des exposé-e-s à l'amiante se voit réduite de 6 ou 7 ans pour les bénéficiaires d'entreprises qui veulent maintenant réduire les indemnités dues aux malades. En effet, le gouvernement, par décret, veut réduire l'influence des associations de victimes au sein du conseil d'administration du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante, en modifiant sa composition pour s'assurer d'une majorité automatique.

Après avoir sans succès tenté d'augmenter le nombre de représentant-e-s du MEDEF, c'est désormais en élargissant le choix du président du conseil d'administration à d'autres magistrat-e-s que ceux de la cour de cassation jugés trop indépendant-e-s (et trop en faveur des victimes de l'amiante !) que le gouvernement tente d'y parvenir. M. Xavier Bertrand, ministre du travail semble se faire tirer l'oreille pour abandonner ce décret malgré la demande de l'ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante). Xavier Bertrand, maire de Saint Quentin doit entendre les voix de la raison. Allons donc lui faire entendre notre voix et appuyer la défense légitime des victimes ! L'union syndicale Solidaires invite tous les salarié-e-s à manifester nombreux/ses le samedi 15 octobre à 14 heures à Saint Quentin dans l'Aisne.

Orly : quand les salarié-e-s de la sous-traitance s'unissent...

Fruit d'un long travail dans lequel les syndicats Solidaires ont pris une part prépondérante, la grève du 29 septembre sur la plate-forme d'Orly est un événement important. C'est un mouvement intersyndical, réunissant CGT, CFDT, FO, Solidaires.

Surtout, il s'agit d'une action menée conjointement par les salarié-e-s de plusieurs entreprises de sous-traitance du secteur : le personnel de la restauration collective, du nettoyage, de la prévention/sécurité, ...

toutes celles et tous ceux que les « grandes entreprises » ignorent et méprisent grâce au système de sous-traitance s'unissent et rappellent que sans eux, sans elles, l'aéroport ne fonctionne pas !

Un cahier revendicatif commun a été établi, mettant en avant de nombreuses revendications sur les conditions de travail. En interpellant directement les entreprises donneuses d'ordre et les sous-traitantes, les camarades d'Orly unifient les salarié-e-s et posent les questions fondamentales en matière d'organisation du travail, d'égalité des droits.



Sanitaire et social : la répression provoque un drame

Le 6 octobre, les salarié-e-s du secteur sanitaire et social étaient rassemblé-e-s à la Cité Internationale de Lyon pour protester contre la dénonciation de leur convention collective devant leurs patrons de la FEHAP réunis en congrès. A l'appel de l'intersyndicale SUD, CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, près de trois mille manifestant-e-s venant de toute la France s'y sont retrouvés pacifiquement.

Lors de ce rassemblement, trois salariées ont été blessées. Deux d'entre elles le sont gravement. Pour l'une d'elle, responsable du syndicat CGT de la Clinique de la Mutualité de Saint-Etienne, le pronostic vital est engagé. Nous partageons l'indignation de tous les salarié-e-s qui participaient à ce rassemblement pacifique et nous associons pleinement à l'émotion des camarades et proches de ces collègues.

Nous dénonçons l'attitude des forces de l'ordre qui ont gazé les manifestant-e-s, entraînant un mouvement de foule qui a provoqué la rupture d'une grille au sol, provoquant la chute de trois salariées. Les personnels présents protestaient contre la décision unilatérale de leur employeur, la FEHAP, remettant en cause leur salaire, déroulement de carrière et conditions de travail. Le thème central de leur congrès étant particulièrement provocateur puisqu'il s'intitulait « l'innovation sociale ».

Les responsables de la fédération patronale portent une lourde responsabilité dans la dégradation du climat social, en voulant imposer unilatéralement une régression sans précédent rejetée par l'ensemble des organisations syndicales. La large unité syndicale réalisée à Lyon doit se poursuivre et s'amplifier nationalement, pour refuser les diktats de nos employeurs et dénoncer une politique de répression des mouvements sociaux qui se banalise dans le pays.

Centres d'appel *Coriolis* : 3 jours de grève pour les salaires

Après 3 jours de grève, les salarié-e-s de *Coriolis* à Laval ont obtenu que les Négociations Annuelles Obligatoires soient avancées d'un mois ; SUD précise qu'il sera notamment exigé une prime représentant 2,5 % du salaire brut annuel.

Lyondell Basell à Berre (13) : fermeture sans reconversion !

Le groupe américain *Lyondell Basell* vient de décider de fermer sa raffinerie de Berre (Bouches du Rhône). C'est la troisième fermeture d'un site de raffinage en France en moins de 2 ans (après celle de Dunkerque du groupe Total et celle de Reichstett du groupe Petroplus).

Cette décision n'est pas une grande surprise au vue de la stratégie globale des grands groupes pétroliers occidentaux de délocalisation de leurs activités industrielles d'Europe vers des pays sans normes sociales et environnementales. Comme pour la raffinerie des Flandres et celle de Reichstett, le groupe américain, à ce jour, n'envisage pas une reconversion du site vers de nouvelles activités industrielles. Comme en plus les possibilités de reclassements internes des salarié-e-s vers d'autres activités industrielles du groupe en France sont faibles, **des mesures de licenciements secs sont probables** aussi bien pour les salariés de la raffinerie que pour les salariés de la sous-traitance. Le nombre d'emplois directs est de 370. On peut estimer à 400 le nombre de salarié-e-s de la sous-traitance permanente. Globalement **on peut estimer à 1 000 personnes, emplois induits compris, l'impact social de cette fermeture.**

Les dégâts se poursuivent en France et en Europe dans la filière du raffinage du pétrole et de la pétrochimie et plus globalement dans l'industrie chimique. Ce nouveau coup dur n'est pas le dernier, nous en sommes convaincus. Sans reconversion des bassins d'emplois concernés, nous allons assister à des conséquences équivalentes à celles vécues dans la sidérurgie et l'industrie minière. Les pouvoirs publics doivent imposer aux groupes pétroliers qui se sont largement enrichis et développés en Europe une obligation d'investissements dans les activités d'avenir. Des échéances électorales importantes se profilent, il est grand temps que les candidats et le débat public s'emparent de cette question de l'avenir des activités de raffinage et de la pétrochimie. Nous voulons assurer un avenir à notre secteur d'activité et à nos emplois, sur la base de reconversions industrielles respectueuses de l'environnement et socialement utiles.

Les Lilas (93) : mobilisation réussie pour défendre la maternité

Samedi 24 septembre, 2000 personnes ont manifesté aux Lilas, dans une ambiance très combative, pour dire leur soutien au projet d'agrandissement de l'établissement, pionnier de l'accouchement sans douleur et de l'accueil spécifique du nouveau-né. Il est aussi centre référent en matière d'interruption volontaire de grossesse, et reconnu comme un lieu symbolique du droit des femmes à disposer de leur corps. L'Agence Régionale de Santé d'Ile de France bloque le projet d'extension de la maternité ! Pour que vive la maternité des Lilas et son Centre IVG, poursuivons la mobilisation en participant aux nouvelles initiatives de soutien qui seront décidées prochainement.

SOVAB à Batilly (54) : en grève pour les salaires

Depuis le 3 octobre au soir, une partie du personnel de la *SOVAB*, à Batilly, s'est mise en grève pour protester contre la politique salariale de l'entreprise. Les trois syndicats portant ce mouvement social, la CGT, SUD et la CFTC revendiquent un légitime rattrapage des pertes de salaires subies. **Ils réclament 1 000 € net pour compenser le manque à gagner des derniers exercices et une prime mensuelle de 200 € net pour les modifications d'horaires.** A ce jour, la direction se contente de proposer une prime de 250 €, une seule fois.

MATMUT au Havre (76) : Solidaires fait reculer la direction

L'agence du Havre fait partie de celles visées par la direction du Groupe *MATMUT*. Sa fermeture était annoncée avant l'été. Les interventions de Solidaires durant des mois, la ténacité et le courage des salariés concernés ont payé : **l'agence ne ferme plus.** Comme le rappelle la section *MATMUT* de Solidaires Assurances, **ça vaut le coup de vouloir défendre ses droits !**

Les facteurs/trices d'Echirolles (38) sont en grève

Depuis le 26 septembre, les facteurs et factrices d'Echirolles sont en grève. **Les grévistes réclament l'arrêt de la restructuration que la direction veut imposer, et ne veulent rien lâcher sur les emplois ou les tournées.** La solidarité s'organise dans l'agglomération grenobloise. Les grévistes s'organisent pour une lutte ... jusqu'à la victoire !

Solidaires contre la répression antisyndicale de l'Etat

Par jugement en date du 29 mars 2011, Pierre Joanny, secrétaire national de SUD Travail Affaires Sociales, a été condamné pour « injures publiques envers une administration publique » à 1000 € d'amende avec sursis, 1 € de dommages-intérêts, 1500 € au titre des frais d'avocat et à 90 € de frais de justice. Cela faisait suite à une plainte déposée par l'institut de formation du ministère du Travail qui forme notamment les contrôleurs/ses et les inspecteurs/trices du travail. En cause : un tract pamphlétaire paru en mai 2009 mettant en cause les méthodes de formation et dénonçant les non-titularisations d'inspecteurs-élèves et les sanctions envers certain-e-s autres au bout de 18 mois de formation.

Cette condamnation est une attaque contre la liberté d'expression et la liberté syndicale et elle vise à faire taire un syndicat critique à l'égard de la vision patronale et partenariale de l'inspection du travail défendue par le ministère du Travail. Le syndicat SUD Travail défend la nécessité de former des inspecteurs/trices du travail dont la fonction est de défendre les droits des salarié-e-s soumis à l'arbitraire patronal, pas d'être des petits soldats zélés de la politique du chiffre. **Pour le procès en appel, le 5 octobre, une centaine de camarades de SUD Travail avait fait le déplacement pour soutenir Pierre**, ainsi que deux ou trois camarades de la CGT et une délégation de Solidaires 69. L'audience a révélé un certain nombre de fragilité dans le dossier d'accusation ; le jugement sera rendu le 2 novembre.

Remue-ménage en Midi-Pyrénées : elles ont gagné !

Christina et Chrystel sont deux femmes chargées du ménage dans un foyer d'hébergement des roulants de la SNCF géré par ORFEA, filiale de la SNCF. Jusqu'au 18 janvier, elles avaient un contrat de 125 heures mensuelles pour faire chaque jour, entre 10 à 15 chambres, la salle de repas, de télé, de repos, les sanitaires, les couloirs, les escaliers, les poubelles, mais aussi assurer l'accueil.

La sous-traitance est un système inventé par le patronat pour exploiter toujours plus les salarié-e-s et ainsi engranger des bénéfices toujours plus gros. A compter du 19 janvier, c'est une nouvelle entreprise qui a gagné le marché (SIN & STES). Et aussitôt, elle prétend imposer aux salariées une diminution de leur nombre d'heures ... avec une **charge de travail maintenue**. Le 5 mars, les deux femmes de ménage se sont mises en grève pour revendiquer 7 heures de travail par jour pour exécuter les tâches demandées, une augmentation de leurs salaires, le paiement des remplacements de week-end et la fin du harcèlement par la « chef » mise en place pour les faire craquer.

Un comité de soutien a été mis en place. Solidaires, SUD-Rail étaient aux côtés des deux grévistes, plusieurs actions de soutien ont été organisées. **Fin septembre après 6 mois de lutte, elles ont obtenu des avenants à leurs contrats de travail avec 7 heures par jour travaillé ; le protocole de fin de grève signé par la direction prévoit également le paiement des heures faites en plus les week-ends en remplacement du personnel d'ORFEA, une requalification, la fin (et donc la reconnaissance) du harcèlement.**



Fenwick (86) : les salarié-e-s solidaires des Fonderies du Poitou

Les salarié-e-s des Fonderies du Poitou se sont mis en grève, pour combattre le plan des patrons du Groupe Montupet ; ceux-ci veulent diminuer les salaires d'environ 25%, pour « maintenir la compétitivité ». En clair, pour continuer à rémunérer grassement les actionnaires, celles et ceux qui travaillent doivent se serrer encore plus la ceinture ! Les salarié-e-s ont décidé la grève pour obtenir le retrait du plan de restructuration et leur réintégration au sein du Groupe Renault. Car ce qui se passe aux Fonderies du Poitou se retrouve chez nombre d'équipementiers automobiles que les grands groupes (Renault, PSA, etc.) utilisent en sous-traitance.

Débrayage FENWICK en solidarité avec
les fonderie du poitou Alu

Les syndicats CGT et SUD
vous appellent à débrayer

Le 28 septembre, les syndicats SUD (Solidaires Industrie) et CGT de l'usine voisine, Fenwick, ont organisé un débrayage de soutien aux grévistes des Fonderies du Poitou. Un exemple parmi d'autres de solidarité ouvrière...

Ca bouge à La Poste en Loire-Atlantique

Les facteurs et factrices du centre courrier de St Etienne de Montluc, en grève à 95% durant 9 jours, ont obtenu le report de la réorganisation prévue pour octobre, et une étude complémentaire sur les calculs des tournées. Les agents ont décidé de se réunir dans un mois pour évaluer le suivi des négociations. Toujours par la grève, les postier-e-s de Sautron ont obtenu le report de leur réorganisation à 2012. Celles et ceux de Couëron en grève depuis 2 jours, sont en négociations sur leurs revendications. Pendant ce temps, 90% des agents de La Chapelle sur Erdre se mettaient en grève, suite à une réorganisation du printemps dernier, qui a aggravé les conditions de travail et rallongé les tournées des facteurs/trices.

ISS LP au Mans (72) : décidons nous-mêmes de notre avenir

Depuis des mois, la situation pour le personnel de *ISS logistique & Production* travaillant sur le chantier des ateliers SNCF du Mans est très incertaine. Alors que la prestation doit se terminer théoriquement en novembre 2011, la direction ne donne aucune information. Pour tenter de gagner du temps et reproduire les mêmes coups bas (la boîte avait viré en quelques heures plusieurs personnes sur le site), la direction régionale de *ISS LP* fait traîner les choses. La SNCF, donneuse d'ordre, est encore plus muette, niant ses responsabilités.



Le syndicat SUD ISS LP organise la riposte collective. Des solutions existent :

- **Reprise du personnel ISS LP qui le souhaite par la SNCF.** SUD-Rail et SUD ISS LP travaillent ensemble en ce sens.
- **Réaffectation sur un site proche**, pour celles et ceux qui veulent rester à *ISS LP*.
- Prime de départ pour ceux qui souhaiteraient quitter l'entreprise (salarié-e-s proches de la retraite).

Taxe de 35 € : la liberté d'accès à la justice remise en cause

Depuis 2007, les attaques contre la Justice se multiplient. La réforme de la carte judiciaire a entraîné la suppression de nombreux tribunaux (Tribunaux de commerce, d'Instance et de Grande Instance) ainsi que 61 Conseils de Prud'hommes, éloignant ainsi la Justice des citoyens. Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi avec l'instauration d'une taxe de 35 € pour toutes instances introduites devant les juridictions civiles, sociales, administratives et prud'homales remettant en cause la gratuité de la procédure et, de fait, l'accès au juge pour des milliers de salariés, consommateurs, locataires, etc.



La remise en cause de la gratuité de la procédure, c'est l'instauration d'un obstacle supplémentaire pour que les citoyens ne puissent pas demander la reconnaissance de leurs droits et la réparation de leurs préjudices !

- ⇒ C'est 35 € pour cette salariée qui demande la communication de ses bulletins de paye ou documents de fin de contrat, cela fait cher la photocopie !
- ⇒ C'est 35 € pour les citoyens-consommateurs qui voudront mettre en cause, pour recouvrer des sommes souvent modestes, le fabricant d'un produit défectueux, ou, la grande surface, leur banque ou compagnie d'assurance, le fournisseur indélicat qui n'honore pas son contrat...
- ⇒ C'est encore 35 € pour les locataires qui demandent la restitution de leur dépôt de garantie aux propriétaires.
- ⇒ C'est aussi 35 € en plus qui seront mis au final à la charge des emprunteurs ou des locataires qui ont des difficultés pour payer leurs dettes, et sont assignés par leurs créanciers.

... Nous exigeons le retrait de cette taxe de 35 € et d'ores et déjà nous appelons tous ceux pour qui le mot Justice a encore un sens, à exiger par tous moyens l'abrogation de cette loi liberticide.

SNCF ouest-lyonnais : pas de travail sans sécurité !

La direction SNCF qui cherche à faire des gains de personnel dans tous les domaines semble prête à jouer avec la sécurité ! Faire circuler des trains sans contrôleur/se à bord, c'est le cas depuis de longues années sur les RER parisiens. Assez longtemps pour en faire le bilan et constater son échec. **Supprimer le contrôleur systématique, c'est supprimer l'information des usagers en situation perturbée, c'est décider qu'il n'y a plus d'assistance aux voyageurs/ses malades ou en difficulté, c'est encourager les actes d'incivilité et les risques d'agressions, c'est décider de laisser les voyageurs/ses livré-e-s à eux-mêmes en cas d'incident ou d'accident ferroviaire, enfin, c'est laisser la fermeture des portes et la procédure de départ sous la responsabilité du seul conducteur** (et les exemples d'accidents de personnes ne manquent pas en Ile De France). Après avoir désertifié les gares, la direction souhaite donc abandonner les trains !

Depuis le 5 septembre, la direction a décidé de déployer l'EAS sur les 3 lignes de l'Ouest Lyonnais. **Les conducteurs/trices lyonnais-e-s font usage de leur droit de retrait depuis cette date puisqu'ils et elles estiment que leur sécurité comme celle des usagers n'est plus assurée, les circulations sont fortement perturbées.** Plus de 15 000 usagers ont signé la pétition lancée par SUD-Rail pour dire NON à l'EAS. C'est le fruit d'un travail dans la durée avec les comités d'usagers. SUD-Rail fait aussi pression sur les groupes politiques représentés au Conseil Régional, qui est l'Autorité Organisatrice des transports régionaux et peut donc imposer ses conditions à la SNCF. Ce n'est pas en menaçant du conseil de discipline les Agents De Conduite ayant fait usage de leur droit de retrait que la direction trouvera une issue, au contraire.